



Notre-Dame-de
Lourdes

837 rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes (Québec) G0S 1T0
Tél. : 819-385-4315 Courriel : info@municipalitelourdes.com

AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ

PRENEZ AVIS QUE

À la séance du 1er mai 2023 à 20h00 tenue au 898 rue Principale (Centre Communautaire) à Notre-Dame-de-Lourdes, le Conseil adoptera le règlement numéro 337-2023 relatif à la démolition d'immeubles.

Ce règlement concernant la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation de démolition à cet effet.

Le règlement est disponible sur demande au bureau municipal au 837 rue Principale sur les heures d'ouverture, ou en faire la demande par courriel à info@municipalitelourdes.com ou au 819-385-4315 poste 4000.

Donné à Notre-Dame-de-Lourdes, ce 07 avril 2023.

Pierre-Charles Drapeau
Greffier-trésorier/directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Pierre-Charles Drapeau, directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, certifie avoir publié l'avis ci-dessus en affichant une copie aux endroits suivants :

- Bureau municipal, 837 rue Principale;
- Salle communautaire, 898 rue Principale;
- Site internet de la municipalité, www.municipalitelourdes.com

En foi de quoi je donne ce certificat ce 07^e jour du mois d'Avril 2023.

Pierre-Charles Drapeau
Directeur général et greffier-trésorier